

# CONDITIONS PARTICULIERES WEBMANDAT

## CONDITIONS GENERALES

Ces conditions particulières complètent les conditions générales de ventes. L'acceptation de ces conditions particulières implique l'acceptation des conditions générales de vente.

## DUREE

La durée du contrat est de une année indivisible. Sauf cas particulier, validé par CHRONOTECH renouvelable par tacite reconduction.

## PORTEE

Ce contrat porte exclusivement sur le logiciel Immomandat, Webmandat, MandatVox, SuiviMandat. Pour les autres prestations, les conditions générales de vente s'appliquent.

## PRESTATIONS COMPRISES

La société CHRONOTECH assure les prestations suivantes:

- la mise à disposition de 2 numéros de téléphones pour la prise de mandats sur nos serveurs vocaux
- l'accès au registre informatique en ligne Webmandat pour tous les agents ayant le droit de prendre des numéros de mandat (même login même mot de passe)
- les mises à jour des logiciels Webmandat et suivi mandat.
- les nouvelles fonctionnalités sur ces modules.
- les corrections de bogues éventuels

## PRESTATIONS NON COMPRISES

D'une façon générale, ne sont pas incluses les prestations informatiques d'environnement, et de formation, donc en particulier:

- la formation sur site ou par téléphone,
- intervention sur site
- L'administration de votre réseau et de vos comptes Email,
- Les demandes de modifications spécifiques à votre agence ou réseau d'agents.
- l'assistance pour dysfonctionnement de votre connexion ADSL,
- le paramétrage réseau de vos ordinateurs,
- la réinstallation en cas de changement de matériel informatique,

Ces prestations peuvent faire l'objet d'une proposition de services spécifiques ou sont facturées au temps passé.

## FRAIS

Les frais engendrés par tout déplacement, effectué à votre demande, ou imposé par une mise à jour majeure, imposée par un problème technique non gérable à distance, sont à votre charge.

## COMPATIBILITE

Nous ne sommes pas responsable de vos choix matériels qui pourraient engendrer des problèmes de fonctionnement ou d'incompatibilité. Les adaptations, recherches et modifications, si elles sont possibles, sont à votre charge. Vous devez toujours mettre à disposition un matériel informatique de capacité suffisante et stable.

## IMPOSSIBILITE OU REFUS DE MISE A JOUR

Tout refus de mise à jour sans motif valable, ou l'impossibilité technique de mettre à jour nos logiciels sur le matériel du client, pourra suspendre la prestation de support, sans pour cela donner droit à dédommagement ou un quelconque remboursement total ou partiel de la maintenance annuelle.

## INTERRUPTION DE PRESTATION

CHRONOTECH met tous les moyens en oeuvre pour assurer une continuité du service notamment par des systèmes redondants (lorsque cela est possible). Le cas où le service est interrompu par un événement pour lequel CHRONOTECH n'est pas responsable ne donne droit à aucun recours ni dédommagement. Le cas où le service est interrompu pour une durée supérieur à 4 heures pendant les horaires d'ouverture de CHRONOTECH ou à 8 heures en dehors de ces périodes pourra donner droit à un dédommagement calculé prorata temporis sur le montant de l'abonnement mensuel. Un mois correspond alors à 720 heures.

## HORAIRES DU SUPPORT TECHNIQUE

Le support est assuré pendant les heures ouvrables de CHRONOTECH. Le support est assuré auprès d'un interlocuteur unique désigné par le client et non pas auprès de chaque utilisateur du registre.

## INTERVENTION TECHNIQUE, RESPONSABILITE

Obligation de moyens et non de résultats. CHRONOTECH réalise deux jeux de copie de sécurité du registre des mandats sur deux ordinateurs situés sur deux sites différents. Cette copie de sécurité ne se substitue pas au document (registre) que le client doit imprimer régulièrement à l'aide du logiciel fourni. Nous ne saurions être tenus pour responsables des conséquences directes ou indirectes en cas de pertes des données ou autres fichiers informatiques quelles qu'en seraient la raison et les conséquences.

Nous ne saurions être tenus pour responsables des conséquences directes ou indirectes de nos interventions techniques sur les équipements de nos clients, en particulier nous ne pouvons pas garantir le résultat escompté en terme de fonctionnement, de délais, de prix.

Vous êtes responsable de vos données et des droits que vous donnez à toute personne avec qui vous travaillez. Vous seuls, êtes habilités à créer des utilisateurs, leurs donner ou leurs retirer des droits.

CHRONOTECH ne peut en aucun cas modifier les données concernant votre registre même en cas de demande directe de votre part. Même si cette demande est faite par écrit à CHRONOTECH. Nous vous invitons donc à désigner une personne de confiance qui pourra le cas échéant vous suppléer dans l'administration et la gestion des données du registre.

## TARIF ET ABBONNEMENT

Pour les contrats établis pour un nombre d'utilisateur. Vous pouvez modifier ce nombre d'utilisateurs aux conditions suivantes :

Si vous augmenter le nombre de négociateur : vous vous réengager sur une année complète à partir du jour de l'ajout de négociateurs supplémentaires.

Le montant déjà payé précédemment correspondant aux mois restant à courir jusqu'à la date anniversaire sera déduit sur la nouvelle facture.

Si vous diminuer le nombre de négociateurs : cette demande sera prise en compte sur la facturation à la date anniversaire

## FIN DE CONTRAT

**Pour mettre fin à votre contrat vous devez envoyer un recommandé stipulant le souhait de mettre fin à celui-ci, 2 mois avant la date anniversaire.**

**Une fois le contrat rompu, après la date de fin, CHRONOTECH vous mettra à disposition votre registre au format CSV. La destruction de votre registre sera effectuée 3 mois après la fin du contrat ; elle pourra être effectuée avant si vous nous en faites la demande par écrit. Donc, CHRONOTECH ne sera plus en mesure de vous restituer vos données.**

**ATTENTION, à compter du jour de la fin du contrat, CHRONOTECH ne sera plus en mesure d'attester en tant que tiers en cas de litige, devant les autorités compétentes (tribunaux). Si vous souhaitez, nous pourrons vous faire une offre de conservation du registre sans possibilité de pendre de nouveaux numéros de mandats.**

Date, Nom, Cachet, Signature, mention « lu et approuvé »